



L'EAC, c'est quoi ?

L'EAC c'est l'enseignement artistique et culturel.

L'éducation nationale est convaincue que l'enseignement des arts et de la culture contribue à l'égalité des chances en matière de réussite éducative donc, à l'école, on démocratise la culture dans toutes les classes, de la maternelle à la terminale.

L'EAC permet d'acquérir de nouvelles compétences, mais pas seulement : il permet de développer la créativité, l'autonomie, les valeurs universelles et globalement, l'épanouissement de tous les élèves, quelles que soient leurs origines culturelles.

À l'école, l'EAC est organisé et structuré dans un parcours d'éducation artistique et culturel, le PEAC.

Tous les élèves, sans exception, sont concernés par ce parcours dès le début de leur scolarisation et jusqu'à la fin de celle-ci en lycée.

Le PEAC est décliné en 3 axes :

1. Le développement des connaissances des élèves ;
2. La pratique artistique ;
3. La fréquentation des œuvres et des artistes.

À Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, le SENIDN a fait de l'EAC une de ses priorités.

Il est inscrit dans la déclinaison du projet d'académie : c'est le plan stratégique n°3 de D'PASS (D'PASS 2020-2023) consultable en ligne. Un plan qui met tout en œuvre pour dépasser les obstacles d'accès à la culture et aux arts.

En effet, les territoires de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont éloignés des grands centres culturels, isolés de lieux artistiques ouverts au public et même l'accès à la culture locale est difficile.

Le défi est donc de taille : offrir à tous les élèves les moyens d'accéder aux arts et aux cultures locales et mondiales afin de s'enrichir. Il s'agit de **garantir un parcours d'éducation artistique et culturel permettant à toutes les communautés éducatives – élèves, parents et enseignants – de valoriser leurs identités culturelles tout en s'ouvrant sur le monde.**



La mise en œuvre de l'EAC à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin se concrétise par plusieurs actions initiées par le SENIDN qui :

- Définit les PEAC avec les écoles, collèges et lycées ;
- Assure l'EAC pour tous par des projets divers et événements artistiques et culturels tels que : l'Art en fête, un voyage autour de l'opéra, la rentrée en musique, les écoles en chœur, la fête de la musique, les journées du patrimoine des ateliers d'art oratoire, de chant, de danse et de théâtre, par la mise en place de dispositifs tels que les classes à horaires aménagés musique et théâtre ;
- Propose un plan de formation pour les personnels enseignants ;
- Crée des partenariats avec les collectivités, les artistes, les institutions dédiées à la promotion de l'art et de la culture ;
- Participe à des concours caribéens et nationaux ;
- Développe la coopération internationale avec Sint-Maarten, Anguilla et le reste du monde ;
- Crée un « Passeport Art et Culture » pour tous les élèves.

Pour aller plus loin :

- [EAC](#)
- [Circulaire PEAC](#)

C'EST QUOI ?